



CTM du 04/03/2014

Mesdames, Monsieur

Vous réunissez un CTM ce mardi 04 mars à la suite d'une demande d'une organisation syndicale de changer de date ce CTM. Nous nous étonnons de cette décision, car nous n'étions pas habitué à ce traitement, ceci étant sera-t-il le même quelque soit l'organisation syndicale. Comme nous vous en avons informé, nous aurions souhaité la réunion de ce CTM hors période de vacances scolaires. Nous ne sommes pas des adeptes des déclarations liminaires mais la situation des agents au sein de ce ministère, nous force à évoquer différents sujets qui ne peuvent simplement faire l'objet de questions diverses, qui risquent d'être traitées à la va vite.

Mais avant cela un point sur le fonctionnement des instances du ministère. En effet depuis plusieurs mois les CCREFP (*Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle*) sont chargés de donner dans les Régions un avis sur les cartes de formations professionnelles y compris sur la formation initiale scolaire. Ces avis sont ensuite transmis aux organisations syndicales dans les CREA et le CTREA. Cependant cela pose un soucis démocratique de fonctionnement. Il aurait été souhaitable que dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, ce gouvernement prenne le soin de considérer les organisations syndicales représentatives des personnels des établissements agricoles ! En effet nous ne siégeons pas dans cette instance ! Un pur scandale qui résume bien la volonté des Conseils régionaux de tripatouiller dans leur coin pour adapter les offres de formation aux seules entreprises, histoire d'en faire une vitrine sans s'occuper à aucun moment de la motivation des jeunes ! Quelle légitimité ! Ceci à l'aube d'élections professionnelles !

Après la RGPP, les réformes continuent sous un autre nom et nous dénonçons une nouvelle fois la disparition d'une mission de service public à savoir la DSP/GSP. Et pourtant il avait été décidé de maintenir 2 ETP en DDT par département sur cette mission, ça n'aura pas duré longtemps ! Pour une mission comme étant

présentée pérenne à l'époque, au moment de l'abandon de l'ingénierie publique, encore un respect des agents... Quant au FEADER il en sera question lors du point 10 de l'ordre du jour.

A plusieurs reprises SRE a évoqué les difficultés de nombreuses catégories de personnels, et nous souhaitons ce jour parler de l'une d'entre elle. En effet les établissements possèdent quasiment tous des internats dont on se félicite souvent. Cependant sans les personnels qui encadrent les jeunes à savoir les assistants d'éducation, de nombreuses personnes ne seraient pas là autour de cette table car sans eux point d'élèves ! Or le traitement que leur fait le ministère depuis de nombreuses années est inacceptable ! Après le changement de statut réalisé en 2003, vous continuez à détériorer les conditions de travail de ces agents sans parler de leur rémunération, et de leur déprécarisation quasi impossible dans un autre corps de ce ministère. Les dotations sont largement insuffisantes, parfois un AED pour 100 élèves la nuit ! Vous n'apportez pas les financements suffisants pour les personnels existants forçant ainsi les établissements à puiser sur leurs deniers (de moins en moins conséquent à la demande encore une fois des Conseils régionaux) pour rémunérer d'un salaire insuffisant ces agents. Et la réponse apportée par le ministre lors des questions à l'assemblée le 17/12 est loin de nous convaincre, lorsqu'il précise encore une fois qu'il faut redresser les finances publiques, le plafond d'emploi... mais sans faire allusion aux cadeaux encore récemment faits à certaines entreprises ! Et ce malgré les déclarations faites par S. Le Foll sur son attachement à l'enseignement agricole, des paroles mais où sont les actes ? (sur direct matin la semaine dernière) Qu'attendez-vous donc pour prendre vos responsabilités avant qu'il y ait des soucis importants ? Allez-vous enfin un jour considérer ces personnels qui ont de lourdes responsabilités dignement et non comme vous le faites actuellement ?

Depuis plusieurs mois, SRE constate des situations inacceptables dans différentes régions : Franche Comté, Auvergne, Rhône Alpes, Midi Pyrénées entre autre. En effet que ce soit dans les services déconcentrés ou dans les établissements agricoles, de plus en plus de personnes subissent des pressions en particulier de la part de la hiérarchie, quand ce n'est pas du contrôle de l'activité syndicale. Que l'on ne nous réponde pas qu'il existe des instances CHS-CT, CHSCTM ou autres qui ne sont que des chambres d'enregistrement et qui sont incapables d'apporter des solutions adéquates aux agents concernés. Que l'on ne nous dise pas qu'un texte a été signé à l'automne pour améliorer tout cela, qu'au passage nous n'avons pas signé car il ne répond en rien aux attentes des agents. Dernier cas de figure et pas des moindres, des collègues agressés dans leur propre salle de classe, n'ont pas reçu le soutien de la part de l'administration leur

permettant de reprendre le travail dans de bonnes conditions. Les adhérents et sympathisants de SUD RURAL étaient dans une incertitude depuis plus de 3 mois face à leur institution alors que SUD RURAL, dans toutes les instances a fait valoir son droit d'alerte. Seule l'intervention du SRFD Rhône-Alpes du 25 février a permis de réhabiliter les collègues dans leur fonction et de rassurer la section de SUD RURAL quant à la reconnaissance des difficultés rencontrées par nos collègues, dans le cadre de leurs missions de service public.

Il semble que dans ce ministère, il soit difficile de répondre aux attentes des agents, pourtant largement légitimes ! Faut-il en arriver à des situations encore plus dramatiques ? Faut-il alerter les médias pour qu'enfin vous vous saisissiez à bras le corps de ces situations ? Ou préfère t-on mettre une chape de plomb pour éviter tout remous et indiquer que tout fonctionne bien ?

Face à toutes ces situations SRE ne conseille actuellement qu'une chose, le dépôt de plainte, pour dénoncer toutes ces pressions, dernier recours évident.

Il n'est pas de coutume que vous répondiez aux déclarations liminaires, mais comme il n'est pas de coutume que les dates changent en fonction des exigences de telle ou telle organisation, nous vous demandons de bousculer l'ordre du jour et de répondre à nos interrogations. Dans le cas contraire cela signifierait bien évidemment une certaine complaisance avec tout ce que nous venons de décrire. Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute demande de compléments d'informations.

Paris le 04 mars 2014